

Publicité des clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession et d'acquisition
(article L. 233-11 du code de commerce)

EADS
(Eurolist)

Par courriers des 9, 13 et 15 mars 2007, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention signée le 6 mars 2007 entre DaimlerChrysler Aerospace GmbH & Co KG (1), DaimlerChrysler AG (2), Sogead SCA (3), Sogepa (4) et Lagardère SCA.

Par cette convention, DaimlerChrysler Aerospace GmbH & Co KG et DaimlerChrysler AG ont consenti à Sogead SCA un droit de préemption sur 7,5% du capital d'EADS (5).

Il est prévu que les actions EADS préemptées, le cas échéant, par Sogead SCA seront rétrocédées à Désirade SAS (6) et Sogepa (4), ses actionnaires, au prorata de la contribution de chacun d'eux au financement de l'exercice de la préemption par Sogead SCA, et, qu'en cas de revente ultérieure de ces actions EADS à un tiers identifié par l'un d'eux, Désirade SAS ou Sogepa, selon le cas, bénéficiera d'un droit de préemption sur les actions EADS ainsi cédées par Sogepa ou Désirade SAS.

- (1) La société DaimlerChrysler Aerospace GmbH & Co KG est détenue à 66,66% par DaimlerChrysler Luft- und Raumfahrt Holding AG (elle-même détenue à 93,85% par DaimlerChrysler AG) et à 33,33% par Dedalus GmbH & Co. KGaA.
La société Dasa Verwaltungs GmbH, dont le capital social est détenu à 100% par DaimlerChrysler Luft- und Raumfahrt Holding AG, est l'associé commandité (*Komplementär und persönlich haftender Gesellschafter*) de DaimlerChrysler Aerospace GmbH & Co. KG et assume la gérance de la société DaimlerChrysler Aerospace GmbH & Co. KG. La société Dedalus VV GmbH, dont le capital social est détenu à 100% par DaimlerChrysler Luft- und Raumfahrt Holding AG, est l'associé commandité (*Komplementär und persönlich haftender Gesellschafter*) de Dedalus GmbH & Co. KGaA et assume la gérance de la société Dedalus GmbH & Co. KGaA.
- (2) La société DaimlerChrysler AG est une société cotée en Bourse dont le capital social est détenu à 7,1% par Kuwait Investment Authority, à 72,4% par des investisseurs institutionnels et à 20,5% par des investisseurs privés.
- (3) La société Sogead SCA est détenue à 50% par Lagardère SCA (indirectement par l'intermédiaire de Désirade SAS) et à 50% par l'Etat (indirectement par l'intermédiaire de la société Sogepa), ces pourcentages devant, respectivement, décroître et s'accroître progressivement en juin 2007, juin 2008 et juin 2009 correspondant aux trois échéances de livraison par Lagardère SCA d'actions EADS aux porteurs des obligations remboursables en actions EADS (ORAPA : Obligations Remboursables en Actions à Parité Ajustable) émises par Lagardère SCA le 11 avril 2006.
- (4) La société Sogepa est détenue à 99,99% par l'Etat.
- (5) Il est indiqué que le 9 février 2007 DaimlerChrysler AG a annoncé la mise en place avec un certain nombre d'investisseurs institutionnels publics et privés allemands d'un dispositif lui permettant de monétiser l'équivalent

de 7,5% (soit le tiers de sa participation actuelle) du capital d'EADS tout en conservant l'exercice des droits de vote attachés à cette participation et pouvant conduire à terme à la cession de ces 7,5% auxdits investisseurs.

- (6) La société Désirade SAS est détenue à 100% par Lagardère SCA.
-